

Paris, le 6 décembre 2023 (20h00)

Adomos entre en discussions exclusives pour un rapprochement avec la société Europlasma

Adomos annonce l'entrée en négociations exclusives sur une période maximum de 12 mois avec Europlasma, société cotée sur Euronext Growth (FR001400CF13 ALEUP), actionnaire contrôlant 99% de la société Les Forges de Tarbes, spécialisée dans la commercialisation de corps creux de gros calibres destinés à l'industrie de la défense, qui prévoit sous diverses conditions suspensives, l'apport par Europlasma à Adomos de 49 % des actions composant le capital social de la société Les Forges de Tarbes. Cet apport serait rémunéré par émission d'actions nouvelles Adomos permettant à Europlasma d'en prendre le contrôle.

L'immobilier, un secteur sinistré

Depuis début 2023, l'activité principale d'Adomos, la vente d'immobilier d'investissement en loi Pinel, subit un recul significatif du fait de l'augmentation des taux de crédit et des financements limités à des profils gros investisseurs qui ne sont pas les clients habituels d'Adomos.

Par ailleurs, les développements technologiques en cours permettant d'accéder à travers un canal de prescription auprès des assureurs, expert-comptable, etc., à une cible d'investisseurs finançables, ont été arrêtés en raison de manque de financements. En effet, en raison des mauvaises performances boursières de l'action Adomos qui ne permettent plus actuellement de remplir les conditions contractuelles initiales de tirage des lignes d'OCABSA et OCEANE, la Société a été contrainte d'entamer des renégociations avec les investisseurs pour permettre de nouveaux tirages, renégociations actuellement en cours.

Dans ces circonstances, il est prévu que les activités défense de la société Les Forges de Tarbes se substituent tota-lement aux activités actuelles d'Adomos.

Rachetée en 2021 par Europlasma, la société Forges de Tarbes, qui emploie 27 personnes, a réalisé un chiffre d'affaires de 4 101 K€ au 31/12/2022 pour un résultat net de (1 526) K€.

Au premier semestre 2023, les Forges de Tarbes ont engrangé deux commandes, dont une historique, pour la fourniture de près de 66 000 pièces et deux agréments du ministère des Armées pour exporter des corps creux de gros calibre produits à Tarbes.

À la mi-juillet 2023, Les Forges de Tarbes ont conclu un accord de coopération avec une entreprise publique ukrainienne affiliée à l'Industrie de Défense Ukrainienne pour la fourniture de pièces utilisées dans la fabrication des obus de 155mm. Ce dernier accord a reçu un nouvel agrément du ministère de la Défense pour exporter vers l'Ukraine et porte sur la fourniture de 360 000 pièces sur 3 ans.

Par ailleurs, dans le cadre d'un dispositif de soutien aux exportations, l'État a accordé aux Forges de Tarbes une avance remboursable s'élevant à 7 143 K€ afin de contribuer au financement des investissements prévus sur leur site de production jusqu'en 2025. Les versements des fonds effectués par Bpifrance Assurance Export seront échelonnés sur 3 ans.

Ce financement vient s'ajouter à celui de 15 M€ sur 3 ans mis en place par Europlasma pour accélérer le développement de sa filiale et en particulier la production de corps creux à Tarbes.

Le rapprochement avec Europlasma, vers l'émergence d'un groupe coté en bourse dans le secteur de la défense

L'opération a pour objectif de faire émerger un groupe de premier plan coté en bourse dans le secteur de la défense et disposant des moyens nécessaires à son développement.

A l'issue de l'opération, l'entité Adomos contrôlée par Europlasma changera de dénomination. Sa cotation en bourse sera maintenue et permettra à la nouvelle activité défense de gagner en visibilité sur le marché de la défense, auprès de ses clients et de ses partenaires et de lever des fonds destinés à financer d'autres opérations d'acquisitions au sein de ce marché.

Cette opération, si elle se réalise, pourrait donner à Europlasma une participation pouvant aller jusqu'à 89,9 % du capital d'Adomos et entraînerait un changement de gouvernance de la Société qui serait désignée par Europlasma.

La réalisation de cette opération, qui pourrait intervenir au cours du premier semestre 2024, est soumise à la levée de conditions suspensives usuelles dont les principales sont mentionnées ci-après :

- (i) Obtention de l'ensemble des autorisations administratives éventuellement requises ou absence d'opposition ;
- (ii) Obtention d'une dérogation accordée par l'AMF à l'obligation de dépôt obligatoire d'une offre publique d'achat visant les titres d'Adomos à raison du franchissement du seuil de 50% du capital social de celle-ci, sur les fondements des dispositions de l'article 234-9, 3° du Règlement Général de l'AMF (« *Opération de fusion ou d'apport d'actifs soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires* ») ;
- (iii) Résultat de l'audit comptable, financier, juridique et fiscal d'Adomos satisfaisant pour Europlasma ;
- (iv) Confirmation de la valeur de l'apport des actions Forges de Tarbes à Adomos par le ou les Commissaires aux apports qui seront désignés par le Président du Tribunal de Commerce de Paris ;
- (v) Approbation de l'Opération par le conseil d'administration d'Europlasma et l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Adomos ;
- (vi) Finalisation et signature de l'accord définitif relatif à l'Opération ;
- (vii) Nomination de la nouvelle gouvernance d'Adomos ;
- (viii) Restructuration de la dette d'Adomos à un niveau satisfaisant pour Europlasma ;
- (ix) Conversion et/ou échange en actions d'Adomos de toutes les valeurs mobilières existantes donnant accès immédiatement ou à terme au capital d'Adomos.

Adomos est raisonnablement confiante dans le bon déroulé des négociations avec Europlasma tout en explorant, en cas d'échec de celles-ci, d'autres possibilités de retournement.

ADOMOS (ALADO, code ISIN FR0013247244), est un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier. www.adomos.com/bourse

Contact société : adomos@adomos.com

Contact agence : adomos@aelium.fr